

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/043

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE LA COLME, DE L'AA ET DE LA VICTOIRE  
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT/TELECOM/ECLAIRAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Frédéric PAUCHET représentant la société STPS à Calonne-Ricouart, dans le cadre des travaux sur réseaux en vue d'améliorer la qualité et l'esthétique des dessertes de la commune, pour le compte du Territoire d'énergie Flandre

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera interdite pour tous les véhicules (sauf riverains) du 14/03/2024 au 31/05/2024 : rue de la Colme (entre le N°44 et 38) ; rue de la Colme/rue de Dunkerque (entre le poste EDF et le N°44) ; et rue de la Victoire.

**Art 2** : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores, du 14/03/2024 au 31/05/2024, rue de l'Aa (du N°1 au 40).

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, du maintien des entrées d'habitation, du maintien de la collecte des ordures ménagères et recyclables, et des accès aux véhicules de secours.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise STPS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 14 mars 2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIÉ CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.